

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT COLLÈGE FRANÇAIS BILINGUE DE LONDRES

Le mercredi 4 avril 2012

Le Conseil d'Établissement est présidé par M. GABET qui ouvre la séance à 19h10.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Monsieur François-Xavier GABET : Chef d'Établissement

Monsieur Laurent BATUT : Conseiller culturel adjoint à l'Ambassade de France à Londres

Monsieur Daniel PETIT : CSAF / Directeur Administratif et Financier

Madame Christine LOUCA : Secrétaire de Monsieur GABET

Madame Marie-Laure BOURAT : Membre du Comité de gestion

Monsieur Manuel ROBIN : Conseiller Principal d'Éducation

Mademoiselle Charlotte GABET : Professeur délégué du personnel du secondaire

Madame Lucie MOSS SCOTTO LOMASSE : Professeur délégué du personnel du primaire

Madame Jacqueline FORIEN CHAUVIN : Professeur délégué du personnel du secondaire

Madame Anne COLLIS : Parent délégué des parents d'élèves

Madame Gaël PANHELLEUX : Parent délégué des parents d'élèves

Monsieur Thomas HENRY : Élève délégué des élèves

L'adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est modifié. Le point « Voyages et sorties scolaires » est supprimé.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

La nomination du secrétaire de séance :

Mme FORIEN est nommée secrétaire de séance.

L'adoption du procès-verbal du CE du 10 novembre 2011 :

Le procès-verbal du Conseil d'établissement du 10 novembre est adopté à l'unanimité.

L'avancement des travaux :

M. GABET donne la parole à M. PETIT qui aborde successivement les points suivants :

- la réception des travaux de la phase n°1 ;
- le calendrier des travaux de la phase n°2 ;
- la sécurité dans les escaliers ;
- la chute des caches en plastique des luminaires ;
- l'affichage dans les classes ;
- les rangements à destination des élèves ;
- les rangements à destination des professeurs et de l'administration ;
- le nettoyage des tableaux blancs dans les salles de classe.

La réception de la phase n°1 :

La levée des réserves de la phase n°1 est en cours. Le délai est d'un an.

Néanmoins, quelques travaux supplémentaires de la phase n°1 restent encore en cours :

- la pose de rideaux et de pare-soleil pour la section secondaire ;
- la peinture des couloirs et des cages d'escaliers.

Actuellement, les peintures des couloirs et des cages d'escaliers ne sont pas lavables. Il est prévu de les repeindre sur une hauteur d'environ 1m20 - 1m30.

Du fait de l'étroitesse des couloirs, les peintures des couloirs sont dégradées par le frottement des cartables lors du passage des élèves. M. GABET précise qu'il n'y a pas de dégradations intentionnelles.

Le calendrier des travaux de la phase n°2 :

Les travaux de la phase n°2 vont commencer le 23 avril 2012. La fin des travaux est prévue pour le mois de juillet, la livraison pour le mois d'août.

Le gros-œuvre a déjà été effectué. La durée des travaux est d'à priori trois mois, sauf incidents liés aux Jeux Olympiques qui risquent de perturber le bon déroulement des travaux.

Les deux classes de maternelles auront des sanitaires spécialement adaptés aux jeunes enfants. Une laverie est prévue et sera à disposition de la classe de Moyenne Section.

Au premier étage, il y aura une salle polyvalente équipée de cloisons mobiles.

Au deuxième étage, sous les combles, sera installé le CDI. La salle du CDI actuelle deviendra la salle des Archives.

La classe de CM1 va être transférée au rez-de-chaussée.

Le rez-de-chaussée sera entièrement dédié à l'enseignement primaire. L'unité pédagogique de lieu est privilégiée.

La sécurité dans les escaliers :

L'escalier de la tour est désormais protégé au deuxième étage. L'aménagement du premier étage va bientôt être effectué.

La chute des caches en plastique des luminaires :

Suite à la chute d'éléments provenant des luminaires, une vérification exhaustive des luminaires du premier et du deuxième étage a été effectuée.

Suite à la chute d'un élément d'un luminaire au niveau du rez-de-chaussée, l'établissement a demandé l'intervention d'une entreprise pour qu'il y ait une vérification suivie d'une remise en état. Une sécurisation de tous les luminaires de tout l'établissement quelles qu'en soient leurs formes sera effectuée. Il sera procédé au renforcement des faux-plafonds si nécessaire.

Lors du prochain Conseil d'Établissement, M. PETIT s'engage à effectuer un compte-rendu de ces travaux de sécurisation.

L'affichage dans les classes :

Les aléas de la phase n°1 ont engendré des surcoûts. Des choix budgétaires ont dû être effectués.

La fixation des panneaux d'affichage dans les classes n'a pas pu encore être réalisée. Un seul mur sera probablement équipé lors des prochains travaux.

Les rangements à destination des élèves :

Les râteliers sur lesquels les élèves posent leur cartable, appelés aussi racks, sont encore en nombre insuffisant. La saturation des espaces rend l'installation de nouveaux râteliers ardue.

Les rangements à destination des professeurs et de l'administration :

La salle des professeurs est constituée de deux salles reliées par un escalier métallique en colimaçon. Le passage d'armoires permettant un archivage de documents par discipline est compromis du fait de l'escalier. La salle du bas n'est pas assez grande pour contenir des armoires supplémentaires.

M. PETIT propose que la future salle des archives administratives accueille également des armoires à destination des professeurs.

Le nettoyage des tableaux blancs des salles de classe :

Les professeurs souhaitent un nettoyage à l'eau journalier des tableaux blancs.

M. PETIT fait remarquer que cette tâche impliquerait une renégociation du contrat d'entretien. Néanmoins, un lavage à l'eau hebdomadaire pourrait être négocié sans modification du contrat d'entretien.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2012-2013 :

M. PETIT aborde successivement les points suivants :

- L'état des lieux des inscriptions et des réinscriptions ;
- Les critères permettant de proposer une admission ;
- Les élèves arrivant en cours d'année ;
- L'archivage des dossiers scolaires des élèves.

L'état des lieux des inscriptions et des réinscriptions :

Les inscriptions :

Il y a actuellement 410 demandes d'inscriptions du CP à la classe de Troisième :

- 230 en primaire ;
- 180 au collège.

En primaire, il n'y a que 20 places de disponible.

En Grande Section de Maternelle, il y a actuellement 120 demandes pour 50 places. Sur les 50 personnes à qui une place a été accordée, 41 ont répondu positivement.

Les réinscriptions :

Dans l'établissement, il y a actuellement 583 élèves.

En enlevant les élèves de Troisième qui vont quitter l'établissement à la fin de l'année, il y a 544 élèves.

Il y a 99% des parents qui ont répondu :

- 520 élèves reconduisent leur inscription pour l'année prochaine ;
- 20 élèves demandent leur radiation.

Mme PANHELLEUX indique qu'elle connaît déjà personnellement 5 élèves sur 20 qui retournent sur Paris. Certains parents ont en effet un contrat d'un an uniquement lié à la sponsorship des Jeux Olympiques.

Par comparaison, il est indiqué que le Lycée Charles de Gaulle a un « turn-over » d'environ 7% de ses effectifs.

Le « turn-over » du CFBL est pour l'instant très bas.

M. BATUT fait remarquer que le « turn-over » sera peut-être sensiblement plus élevé si des parents reçoivent leur mutation pendant l'été.

Les critères permettant de proposer une admission :

Les critères d'admission retenus sont les suivants :

- la fratrie ;
- l'appartenance à un ensemble de sociétés donatrices qui ont permis la réalisation des travaux (HSBC, Barclay's, EDF, Eurostar, L'Oréal, diverses banques françaises, etc.) ;
- les enfants français scolarisés dans le réseau AEFÉ ou MLF ;
- les enfants français scolarisés dans un collège en France.

En cas d'ex aequo, la date de naissance est le critère déterminant.

Les élèves arrivant en cours d'année :

Tant que les classes ne seront pas complètes, les élèves seront toujours accueillis en cours d'année.

Les professeurs délégués soulignent que l'arrivée d'élèves en classe de Troisième à quelques semaines de l'épreuve du DNB risque d'avoir un impact sur les résultats à cet examen, les élèves n'ayant pas toujours suivis la même progression pédagogique.

L'archivage des dossiers scolaires des élèves :

Il est rappelé que l'établissement a une obligation d'archivage des dossiers scolaires des élèves.

Des armoires sont prévues à cet effet au rez-de-chaussée du côté primaire. Un stagiaire va travailler sur l'archivage de ces dossiers.

Le budget :

M. PETIT aborde successivement les points suivants :

- Le budget de l'année 2011 ;
- Le budget de l'année 2012 ;
- Les modalités de sa mise en œuvre ;
- Les associations.

Le budget de l'année 2011 :

Le budget de l'année 2011 (et une partie de celui de 2012) a été grêvé par les frais de l'île aux enfants qui courent jusqu'au 30/09/2012.

L'AEFE a totalement exonéré l'établissement de la participation à la rémunération des 15 professeurs résidents, à l'exception de l'ISVL qui est totalement prise en charge par l'établissement.

Le budget de l'année 2012 :

Le budget 2012 sera le premier budget calé sur une année civile. Son montant est de £ 5 482 000.

L'année prochaine, l'AEFE va poursuivre, dans les mêmes conditions que 2011-2012, l'exonération des salaires des professeurs résidents.

Afin que le budget 2012 soit en équilibre, la répartition du paiement des frais de scolarité a été modifiée. Les frais de scolarité seront plus élevés au premier trimestre, puis moins élevés au second et au troisième trimestre.

L'AEFE souhaitait que les frais de scolarité augmentent de 12 %. Le comité de gestion a décidé que les frais de scolarité augmenteront de 9,4 % (l'inflation est d'environ 5%).

M. PETIT rappelle que l'équilibre budgétaire de l'établissement est très important pour l'AEFE.

Les modalités de constitution du budget :

La recette unique du budget est constituée des commensaux, c'est à dire des frais de scolarité payés par les parents.

Le budget 2012 a été établi sur une base de 670 élèves scolarisés dans l'établissement.

L'architecte a établi que l'établissement pouvait accueillir 700 élèves.

Les classes de Grande Section de Maternelle et de Cours Préparatoire sont prévues avec un effectif de 25 élèves.

Les classes de Collège sont prévues avec un effectif de 30 élèves par classe.

Le budget est constitué de plusieurs postes dont les plus importants sont :

- le fonctionnement général :
 - le loyer ;
 - la masse salariale ;
- de deux services spéciaux :
 - la restauration ;
 - les activités périscolaires.

Les associations :

Une association devra être créée pour gérer les activités périscolaires, appelées aussi clubs. Les clubs feront partie intégrante du projet d'établissement.

Un partenariat entre les parents et les professeurs pourrait être envisagé.

M. PETIT adresse ses félicitations aux parents qui se sont occupés du recouvrement des paiements pour les photographies.

L'évolution de la structure pédagogique :

M. GABET aborde successivement les points suivants :

- Le projet d'établissement ;
- Les modalités de sa mise en œuvre.

Le projet d'établissement :

Le projet d'établissement est construit autour des axes suivants :

1. La personnalisation du parcours scolaire de l'élève ;
2. La mise en place d'une politique d'enseignement des langues ;
3. Le bien-être de l'élève ;
4. La mise en place d'un ENT (Environnement Numérique de Travail).

Après les vacances de Pâques, une commission de travail va travailler sur ces axes.

Les premiers éléments de sa mise en œuvre, notamment concernant l'enseignement des langues :

Dans l'enseignement secondaire :

- l'organisation de l'enseignement de l'Espagnol :
 - 3h d'enseignement, dont 2h en petit groupe ;
 - tous les niveaux ;
- la certification en Espagnol :
 - Certification Cervantès (DELE) ;
 - le projet que le CFBL soit centre d'examen pour l'institut Cervantès ;
- l'organisation de l'enseignement de l'Anglais :
 - 4h d'enseignement dont 3h en petit groupe ;
 - tous les niveaux, tous les groupes de compétences ;
- la certification en Anglais avec le Cambridge :
 - à la fin du CM2 ;
 - à la fin de la Troisième ;
- GCSE (les premiers tests du GCSE auraient lieu en juin 2014) :
 - les GCSE seraient préparés sur les années de Quatrième et de Troisième ;
- l'ouverture d'une section internationale en septembre 2013 pour les élèves de Sixième :
 - la publication au Bulletin Officiel doit au préalable être effectuée ;
 - 4h de culture anglophone par semaine seraient enseignées ;
 - la section internationale déboucherait sur un Brevet Mention Internationale en juin 2017 ;

- en septembre 2013, l'ouverture d'une section européenne pour les élèves de Quatrième et de Troisième uniquement :
 - 2h d'Histoire des Arts seraient enseignées en Espagnol et peut-être en Allemand aussi ;
 - cette filière serait facultative.

Dans l'enseignement primaire :

Le soutien scolaire est difficile car la charge de travail est énorme pour les enseignants.

Afin que les enseignants puissent mettre en place des groupes de soutien, il est prévu l'embauche d'un professeur de Musique à raison de 12 heures par semaine, d'un professeur d'Informatique à raison de 12 heures, d'une personne gérant la BCD à raison de 12 heures. Les 36 heures ainsi dégagées permettront de soulager les classes en effectif.

Dès la classe de CM2, il y aura une mise en place des grilles européennes des langues par groupes de compétences.

L'évolution de l'équipe pédagogique :

M. GABET nous indique les mouvements de personnel suivant :

- les deux enseignants de la classe de CM2 quittent l'établissement ;
- un intervenant en Informatique et un intervenant en Musique vont être recrutés.

Quinze candidats français titulaires du diplôme de Professeur des Écoles postulent déjà pour le poste d'enseignant à l'école primaire en Français. En revanche, il est plus difficile de recruter un candidat anglophone.

L'intervenant informatique sera francophone.

Par le biais de Melle GABET, les professeurs de Sciences Physiques et de Sciences et Vie de la Terre demandent la création d'un poste de technicien de laboratoire à mi-temps. M. PETIT indique que ce type de poste n'existe plus depuis plusieurs années au collège en France.

Les langues rares peuvent être intégrées dans le cursus des élèves grâce au « complément d'enseignement » dispensé par le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance).

Des clubs de russe et de chinois sont proposés.

Il existe une étude dirigée jusqu'à 17h. La possibilité de l'étendre jusqu'à 18h est à l'étude.

M. GABET incite les élèves à profiter dès maintenant des études dirigées jusqu'à 17h.

Melle GABET transmet le souhait des professeurs recrutés en contrat local de ne pas dépasser 20 heures d'enseignement par semaine.

À la demande des professeurs délégués des professeurs du secondaire, un groupe de travail va être créé afin de mener une réflexion sur la politique salariale de l'établissement.

La modification du règlement intérieur :

Ce point n'a pas été abordé.

Les questions diverses :

Les assistants d'éducation souhaitent une modification du tarif de restauration afin de tenir compte du montant de leurs revenus salariaux. M. PETIT propose une augmentation du tarif professeur afin de rétablir une progressivité.

Les professeurs souhaitent manger en dehors de la salle de restauration. M. PETIT précise qu'au Royaume-Uni, les professeurs mangent habituellement avec les élèves.

Mme FORIEN souhaite une meilleure insonorisation de la salle de restauration pour le confort des élèves et des personnels. M. PETIT précise qu'une étude a déjà été effectuée et que l'équipement de la salle de restauration serait très onéreux.

Des journées de formation à destination des assistants d'éducation vont être mises en place.

Des messages automatiques « Out of office » vont être proposés aux personnels qui souhaitent les activer pendant leurs temps de repos.

Les professeurs souhaitent une machine à café payante en salle des professeurs.

Melle GABET fait remarquer que faute de temps des questions émises par l'équipe pédagogique des professeurs du secondaire et des assistants d'éducation n'ont pu être posées.

M. GABET clôture la séance à 21h15.

Le secrétaire de séance

Mme Jacqueline FORIEN